



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 19 avril 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : JOUANNEAU Fanny (pouvoir à VINCENT Denise), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2024/35 : Refuge des Clots : réparation de l'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les intempéries de cet automne et cet hiver (chutes de pierres dues aux fortes pluies) ont fortement endommagé le captage d'eau potable du refuge des Clots.

Une réparation provisoire et un nettoyage ont été réalisés fin mars et des travaux importants de reprise et de protection doivent être réalisés avant l'ouverture du refuge pour garantir la pérennité de l'ouvrage et assurer l'adduction en eau potable pour cet été.

Les travaux consistent à renforcer et protéger le captage par la pose de grilles et d'une banquette grillagée en béton armé. Il s'agira également d'installer une trappe de vidange permettant de nettoyer le captage par la force de l'eau (grosses pierres).

Les travaux se chiffrent à 11 388,70 € HT, avec un devis de l'entreprise PACCARD Philippe de 6 740,00 € HT (réparation provisoire, maçonnerie) un devis de l'entreprise DANIEL BARTHELEMY de 2 085,00 € HT (fournitures). Les employés communaux viendront aider les entreprises pour dévier le torrent, réaliser le terrassement des terres et des roches, mettre en eau le captage et effectuer les essais, pour 4 jours de travail à deux employés, soit 2 563,70 € de main d'œuvre.

Vu la délibération n°2024/23 du 22 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Considérant la nécessité de garantir l'adduction en eau potable du refuge des Clots,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'engager les travaux de réparation de l'adduction en eau potable du refuge des Clots.

APPROUVE les devis des entreprises PACCARD Philippe pour un montant de 6 740,00 € HT et DANIEL BARTHELEMY pour un montant de 2 085,00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis.

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible du Département de l'Isère selon le plan de financement suivant :

✓ Coût prévisionnel de l'opération :	11 388,70 €
✓ Subvention du Département de l'Isère (20%) :	2 277,74 €
✓ Autofinancement de la Commune (80%) :	9 110,96 €

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : 29 AVR. 2024
Date de publication :